

Assurance-accidents LAA et complémentaire LAA

Les avantages en un coup d'œil

LAA: assurance-accidents obligatoire

Sécurité: les employés (y compris les travailleurs à domicile, les apprentis et les stagiaires) sont assurés pour les accidents professionnels, les maladies professionnelles (AP) et les accidents non professionnels (ANP), si activité au min. 8h / semaine

Proximité: une intervention rapide de nos Care Managers régionaux pour garantir un prompt retour au travail et dans les meilleures conditions

Déclaration de sinistres: deux nouvelles solutions gratuites en ligne pour annoncer rapidement et simplement les sinistres (SunetPlus et PrestOpen)

Gestion des absences: grâce à notre application en ligne SunetPlus, le client peut exploiter aisément les informations relatives aux absences de ses collaborateurs au moyen de statistiques

Fidélité: 50'000 entreprises font déjà confiance à la Vaudoise

Service professionnel: pour le suivi et le règlement des cas d'accident

Déclaration de chiffres clés en ligne: le client a la possibilité de transmettre sa masse salariale définitive par Internet

Assurance individuelle: droit de libre passage dans l'assurance individuelle de la Vaudoise

CHM - Corporate Health Management

Programme complet de prévention, d'aide à la gestion et d'accompagnement pour les cas d'accident.

Assistance médicale

Nos clients bénéficient gratuitement d'une assistance médicale GoHelp en cas d'accident à l'étranger: frais de recherche, hospitalisation d'urgence, rapatriement, etc.

Ligne juridique

Nos clients bénéficient gratuitement de ce service de conseil au 0800 812 912, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Assurance-accidents LAA et complémentaire LAA

Complémentaire accidents LAA

Faute grave et entreprise téméraire: couverture des prestations en espèces de l'assurance accidents lorsqu'elles ont été réduites ou refusées par la LAA (faute grave, entreprises téméraires et dangers extraordinaires), **sans surprime**

Négligence grave: aucune réduction en cas de négligence grave de l'assuré

Division privée: une hospitalisation en division privée en Suisse et à l'étranger

Prestations pour soins et remboursement de frais: traitement médical en Suisse ou à l'étranger sans limitation avec libre choix du médecin et de l'hôpital ; aide et soins à domicile ; aide au ménage ; frais de transports et sauvetage ; thérapies alternatives

Sur mesure: une protection complète, simple et flexible adaptée aux besoins du client avec de nombreuses options possibles telles que:

- Rentes de concubins
- 90% ou 100% possible du salaire pendant les deux premiers jours qui suivent l'accident
- 10% ou 20% possible du salaire manquant dès le 3ème jour
- La part du salaire dépassant le salaire maximum assuré par la LAA
- Rechutes d'accidents antérieurs
- Droit au salaire après décès
- Garantie du tarif
- Couverture lors d'un congé non payé

Gestionnaire attitré: de l'ouverture à la liquidation du dossier de sinistre, le client bénéficie des services d'un gestionnaire de prestations attitré

Attractivité de l'entreprise: fidélise les collaborateurs actuels et futurs et permet d'attirer de nouveaux collaborateurs talentueux

Déclarations en ligne: possibilité de déclarer rapidement et simplement les sinistres et les sommes de salaire en ligne, gratuitement

CHM - Corporate Health Management

Programme complet de prévention, d'aide à la gestion et d'accompagnement pour les cas d'accident.

Ligne juridique

Nos clients bénéficient gratuitement de ce service de conseil au 0800 812 912, du lundi au vendredi de 8h à 17h.